

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 347

présenté par

M. Fromantin, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Guillet

ARTICLE 4

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Le présent article ne s'applique pas à la région-métropole du Grand Paris. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence à partir du moment où la métropole du Grand Paris épouse le périmètre de la Région Ile de France.